

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER du 13 novembre 2014

<u>Présents</u>

Exécutif MM. Marc Michela maire

Alain Corthay adjoint Etienne Murisier adjoint

Bureau du Conseil Mmes Julia Collis présidente

Coranda Pierrehumbert vice-présidente

Jennifer Gabaz secrétaire

Conseillères

municipales Mmes Corinne Ménétrey, Ania Schwab, Valérie Sella

Conseillers municipaux MM. André Favre, Jean-François Jordan, Jean-Baptiste Leclercq,

François Mégevand, Jacques Petitpierre, Léon Piller

Personnel communal M. Michel Vazquez secrétaire généralMme

Virginie Favre Romano comptable

<u>Absent-e-s excusé-e-s</u> Mme Isabelle Meier conseillère municipale

MM. Yannick Dupraz, Florio Togni conseillers municipaux

ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 octobre 2014
- 2. Communications du Bureau du Conseil
- 3. Communications du Maire
- 4. Projets de délibérations :
 - **07/2014**: Autorisation de renouveler en 2015 les emprunts contractés par la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie
 - **08/2014**: Proposition relative à la fixation du montant minimum et au taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2015
 - **09/2014**: Proposition relative au budget de fonctionnement annuel 2015, au taux des centimes additionnels, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter
- 5. Rapports des commissions
- 6. Rapports des représentants au sein des commissions externes
- 7. Demande de naturalisation genevoise
- 8. Divers.

La Présidente ouvre la séance à 20h15.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 octobre 2014

Le procès-verbal est approuvé, avec les suppressions (mots en *italique barrés*) et les adjonctions (mots en **gras soulignés**) suivantes :

- **Jean-François Jordan** demande une 1^{ère} correction, au 1^{er} paragraphe de la page 6, point 4 :
 - → «...les nouveaux columbariums du cimetière, le contournement du village, etc. <u>Ces</u> <u>investissements devront évidemment être approuvés par le Conseil municipal.</u> ».
- 2^{ème} correction indiquée par le susnommé, concernant l'avant dernier paragraphe (même page, même point), qui doit être séparé en deux pour bien faire la distinction entre le plan financier et le budget, soit :
 - → «... beaucoup soulagé dans l'élaboration de ce plan financier.

Il conclut en confirmant la position de la commission, réunie le 8 octobre et qui a préavisé favorablement - à l'unanimité - ϵe le budget 2015. Il adresse... ».

2. Communications du Bureau du Conseil

Rien à signaler selon la Présidente.

3. Communications du Maire

a) Séances 2015 du Conseil municipal

Voici les dates pour le premier semestre - les suivantes seront fixées avec le nouvel Exécutif :

- Les jeudis 22 janvier 2015, 19 février, 19 mars, 16 avril et 7 mai.
- **Ndr**: Pour rappel, la séance d'installation / prestation de serment du nouveau Conseil municipal aura lieu le **mardi 2 juin 2015** (date fixée par l'Etat de Genève).

b) Transports - Pétition meynite

Suite à la pétition envoyée par Hélène Schneider à Monsieur Luc Barthassat, Conseiller d'Etat en charge des transports, **le Maire** lit la réponse qu'il lui a envoyée et que nous avons reçu en copie. En résumé, il regrette que la votation du 18 mai 2014 ait privé les TPG des moyens nécessaires à la mise en place des lignes transversales prévues. Sauf prise en charge complète par des apports financiers extérieurs - soit les Communes concernées, ces transversales ne se feront donc pas.

c) Offres promotionnelles pour les nouveaux abonnements annuels Unireso

Celles-ci ne seront pas reconduites en 2015, selon courrier reçu des TPG. Nous avons demandé si la Commune pouvait poursuivre ces offres en proposant sa réduction de Fr. 50.- (au lieu des Fr. 100.- conjoints avec les TPG) et en leur envoyant ensuite la liste des personnes et des photos pour faire les abonnements, mais ils n'ont même plus les ressources nécessaires pour assurer cette partie du travail. Il faudrait donc commander des bons aux TPG (les bons en trop ne sont pas repris), les offrir aux personnes intéressées qui viendraient à la Mairie, pour qu'ils se déplacent ensuite dans un office TPG pour faire l'abonnement avec ce rabais. **Michel Vazquez** fait remarquer qu'il serait difficile de savoir si une personne a déjà un abonnement annuel ou s'il s'agit vraiment d'un nouveau. Sinon, cela signifierait que nous offrons un rabais à tous les détenteurs d'abonnements, anciens ou nouveaux - ce qui représente alors un coût bien supérieur.

Le Maire rajoute qu'il est intervenu en séance de l'ACG pour manifester son courroux par rapport à ça ; il lui a été répondu que les abonnements annuels baissaient de manière assez sensible, puisqu'il passeront de Fr. 700.- à Fr. 500.- pour les adultes et de Fr. 500.- à Fr. 400.- pour les aînés, ils ne peuvent donc pas continuer à offrir des rabais supplémentaires.

d) Navette Meinier ←→ Vésenaz

Alain Corthay avertit que ce service démarrera le 6 janvier 2015 avec JP excursions - qui a obtenu le marché, à raison d'une navette hebdomadaire le mardi à 9h00. Elle partira à Vésenaz depuis Essert, via Meinier, Corsinge, Compois, Carre d'Aval et Carre d'Amont. L'horaire correspondant sera communiqué par le biais d'un tout ménage. Les personnes intéressées devront s'inscrire la première fois, ainsi nous saurons combien de personnes utiliseraient ce service. Ensuite, le conducteur notera au fur et à mesure les noms des personnes empruntant concrètement la navette et notre comptabilité procèdera à la facturation (Fr. 3.- le billet aller-retour). Dès 11h00, elles seront récupérées à Vésenaz pour être ramenées dans le même ordre qu'à l'aller (Essert en premier, etc.). Les détails seront communiqués ultérieurement. Nous allons faire un essai de 3 mois et si nous dépassons les 16 personnes - correspondant à la capacité du véhicule, nous pourrions organiser une seconde navette à 10h00 pour quasi le même coût pour la Commune (puisque ce serait dans la même tranche horaire). Un bilan sera fait fin juin. Nous n'avons pas spécialement contacté les communes voisines, car cela compliquerait sérieusement la tournée; d'ailleurs, elles étaient au courant et n'ont pas manifesté d'intérêt pour ce projet.

e) Soirée des élections / Vœux du Maire

Le document du bilan de la législature 2007-2011, qui résumait les actions menées par les commissions, est distribué à chacun pour que chaque commission apporte les modifications nécessaires par rapport à la législature en cours, afin de le projeter lors de cette soirée, demande Le Maire. Il faut que ces modifications soient fournies à Michel Vazquez au plus tard mi-décembre 2014, afin de le finaliser. Alain Corthay précise que cette présentation doit être brève, il ne faut pas prévoir au maximum 5 minutes par commission.

f) Contournement de Meinier

Suite à la pétition signée par 140 meinites et envoyée à l'Etat, nous avons été auditionnés par la commission des pétitions du Grand Conseil, signale le Maire. Etienne Murisier poursuit en indiquant qu'une présentation rapide a été faite, incluant tout ce que la Commune a déjà réalisé dans le domaine du trafic (modération à l'intérieur du village, modération de la route de Covéry, petit contournement, etc.). Le représentant des pétitionnaires a également été entendu. Ensuite, divers représentants politiques ont posé des questions et fait des propositions. La première suggestion consistait à demander la fermeture partielle voire définitive de la douane de Corsier/Veigy; nous avons répondu tout d'abord que celle-ci ne se trouvait pas sur notre territoire et que même si nous pourrions le faire en accord avec Corsier, cette solution nous semblait trop radicale. Dans le cadre des collaborations et tractations en cours du "Grand Genève", il serait très réducteur et malvenu vis-à-vis de nos voisins de fermer la douane. Nos propositions sont plus constructives et respectent un compromis équilibré, via le contournement par exemple. Les comptages effectués, avant et après la traversée de Vésenaz, démontrent que l'impact de cette dernière sur le nombre de véhicules transitant par Meinier est quasi nul (quelques dizaines de véhicules en moins seulement).

Le Maire précise que le coût estimé de cette traversée (environ 4-5 millions de francs), avec une participation de Meinier qui pourrait aller jusqu'à 25%, n'a pas donné l'impression d'être mal perçu par la commission susmentionnée. Nous attendons le résultat du rapport de celle-ci. Il rajoute que nous étions assez à l'aise, car les mesures prises depuis plusieurs années montrent que les Autorités sont soucieuses des problèmes de circulation que nous rencontrons et que nous sommes à l'écoute également de nos concitoyens. Concernant la fermeture éventuelle de la douane entre 19h45 et 7h00, il rajoute qu'il avait mentionné qu'environ 10% selon lui du trafic se situait dans cette tranche horaire, ce qui s'est vérifié par les comptages effectués (entre 10% et 20% du trafic mesuré).

Jean-Baptiste Leclercq, même s'il abonde dans le sens de l'Exécutif, regrette que la fermeture partielle ou définitive de la douane n'ait jamais été au moins discutée avec le Conseil municipal, l'Exécutif ayant manifesté d'entrée un avis négatif à cette idée, en disant que ce n'était pas possible. Alain Corthay répond que l'Exécutif était effectivement convaincu que le panneau indiquant la fermeture de la douane était obsolète depuis longtemps, alors que ce n'était pas le cas, puisqu'après vérification, ils ont appris que les communes concernées pouvaient très bien organiser cette fermeture. Ce n'était donc pas un blocage délibéré de l'Exécutif, même si cette action n'a finalement pas été retenue pour les raisons invoquées plus haut. D'ailleurs, la fermeture de la douane de Gy n'a pas été digérée par les autorités de Veigy; la tension que cela a créé entre les deux communes est toujours d'actualité et est régulièrement remise sur le tapis. Une bonne collégialité est nécessaire entre nous et nos voisins. Par ailleurs, il rappelle que ces propositions ou débats peuvent - voire même devraient - émaner du Conseil s'il en ressent le besoin.

Pour conclure, **le Maire** propose d'attendre le rapport de la commission, puis de voir les résultats de l'essai du contournement partiel, avant de revoir si un essai de fermeture partiel de la douane de Veigy pourrait s'avérer judicieux ou non.

g) Propositions budgétaires

Pour donner suite au courriel distribué à tous qui avait été envoyé par Florio Togni (excusé ce soir) et la déception qu'il a exprimée quant au manque de réactions, tant des commissions que - surtout - de l'Exécutif, nous préparons un courrier qui sera envoyé la semaine prochaine. Par ailleurs, nous proposons d'en débattre de manière constructive dans les communications du Maire lors de la séance du Conseil municipal du 4 décembre prochain.

h) Pétition Stop TISA

Nous leur avons proposé de venir se présenter et s'expliquer le 4 décembre également - sans réponse à ce jour. **Julia Collis** signale qu'une émission a traité du sujet sur la RTS - si quelqu'un peut faire un feedback sur ce qui s'est dit, mais il semblerait que "le soufflé était retombé". À suivre.

i) **Pompiers**

L'Etat Major de notre Compagnie 36 s'est réuni pour la succession du Commandant à prévoir pour le 1^{er} juillet 2016, puisqu'il va prendre sa retraite. Ils ont désigné à l'unanimité le Lieutenant Joël Béné, qui devra suivre la formation ad hoc d'ici là. L'Exécutif est rassuré, car c'est un excellent élément également.

j) Médecins du cabinet médical de Meinier

Nous avons reçu des remerciements du Dr Girod pour la verrée organisée en leur honneur.

k) <u>Château de Rouelbeau</u>

L'archéologue cantonal a été reçu avec un architecte pour nous présenter les mises en valeur projetées sur le site de Rouelbeau. Une grande maquette en bronze de 3 mètres sur 3 va être installée au centre du château. La tour va être remise en état et servira de point d'observation ornithologique. Un coin pique-nique est prévu à l'intérieur, mais nous leur avons suggéré de le prévoir plutôt à l'extérieur du site. Le problème du parcage a été discuté. Les douves vont être remises en état, quelques abattages d'arbres vont être réalisés et des cheminements sont prévus. Ce sera vraiment un site touristique pour ceux que ce domaine intéresse. La Fondation Wilsdorf leur a attribué 1.8 million de francs. Nous projetterons leur présentation dès que nous l'aurons reçue.

Les parkings devront être étudiés pour ces aménagements, ainsi que pour les extensions de la zone sportive et de la ZIAP (zone industrielle et artisanale de la Pallanterie).

L'inauguration clôturant leur travail pourrait correspondre, en 2016, à celle du 200^{ème} de l'entrée de Meinier dans la Confédération, rajoute **Etienne Murisier**. Ils ne seraient pas opposés à ce qu'une petite fête médiévale conjointe soit organisée.

André Favre se demande pourquoi nous ne déboiserions pas les broussailles et les quelques arbres qui se trouvent vers les ruines côté Centre sportif (CSR), pour profiter de la vue comme cela a été fait de l'autre côté, car cette végétation n'a aucune valeur environnementale. Etienne Murisier répond que la première des raisons, c'est qu'il s'agit de l'habitat naturel du castor. D'autre part, le Maire rajoute que nous avons failli ne pas pouvoir construire un terrain de football au CSR à cause des distances limites à respecter pour cette zone de bois, qui est considérée comme une forêt protégée, il semble donc peu probable que nous puissions obtenir l'autorisation de le faire maintenant. Ils ont seulement obtenu une dérogation de l'autre côté pour mettre en valeur la tour en reconstruction. Jacques Petitpierre rajoute que ce côté-là représente de toute façon la partie la moins intéressante du site, puisqu'il s'agit des douves et d'une zone marécageuse.

I) Rapports d'activités

Alain Corthay fait distribuer les rapports d'activités de la crèche et de notre animatrice sociale. N'hésitez pas à interpeler les commissions SAD ou PEEJ si vous avez besoin d'informations ou pour en transmettre à la crèche ou à Brigitte Aellen.

4. Projets de délibérations

Le Maire attire tout d'abord l'attention sur le budget, qui subit une modification quant aux intérêts débiteurs : pour l'intérêt des dettes du CSR, nous avions inscrit un montant plus faible suite aux informations de la banque, mais elles se sont avérées erronées. Le gain aux niveau des intérêts, si l'on modifiait l'emprunt, n'est finalement pas suffisant pour mériter cette opération ; nous avons donc inscrit l'ancien montant et avons pris la différence (environ Fr. 50'000.-) sur le compte des provisions pour pertes sur débiteurs, pour maintenir l'équilibre du budget. Hormis ce point, aucune modification n'est intervenue et aucune question n'a été posée.

• **07/2014**: Autorisation de renouveler en 2015 les emprunts contractés par la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie

La Présidente lit la délibération.

- ► Le Conseil vote et l'accepte par 11 voix pour, soit à l'unanimité. (délibération votée en annexe)
- **08/2014 :** Proposition relative à la fixation du montant minimum et au taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2015

La Présidente lit la délibération.

Le Maire donne quelques explications sur cet objet, notamment quant au dégrèvement (rabais sur la taxe professionnelle facturée aux sociétés ayant leur activité à Meinier), qui était jusqu'ici de 25% et qui est complètement supprimé en 2015, en prévision de la suppression de la taxe professionnelle envisagée par le canton.

- ► Le Conseil vote et l'accepte par 10 voix pour, aucune voix contre et 1 abstention. (délibération votée en annexe)
- **09/2014**: Proposition relative au budget de fonctionnement annuel 2015, au taux des centimes additionnels, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

La Présidente lit la délibération.

Le Maire redonne à **Jean-Baptiste Leclercq** l'information transmise lors de la séance du 16 octobre sur l'évolution des centimes additionnels pour les 15 dernières années.

► Le Conseil vote et l'accepte par 11 voix pour, soit à l'unanimité. (délibération votée en annexe)

Pour son dernier budget, **le Maire** remercie le Conseil pour sa confiance, ainsi que Virginie Favre pour sa première année.

5. Rapports des commissions

a) <u>Bâtiments & Aménagement</u> (BAM)

La réunion du 27 octobre a traité des sujets suivants, indique Corinne Ménétrey :

 Rencontre avec M. Orasio Spuri Nisi, l'architecte dont le projet de transformation de la salle communale semblait le plus approprié, pour lui poser quelques questions en suspens sur les zones de stockage et sur le budget proposé. Son projet a d'ailleurs été choisi après cette séance. **p. 7** (sur 14) *PVCM2014-11-13mv.docx*

Le budget définitif va nous parvenir d'ici la fin de l'année et le projet sera présenté au Conseil au printemps prochain, le crédit étant à voter dans la foulée, après l'avoir présenté à la commission des finances pour approbation.

L'appel d'offres s'est fait sur invitation, comme le permet la loi pour le montant de ces études. Le budget estimé total de ce projet se monte à environ Fr. 1'500'000.-, à affiner.

Les travaux ne démarreront qu'en 2016, pour laisser le temps aux sociétés meinites de s'organiser.

- Un défibrillateur sera installé dans le hall d'entrée de la salle de gym, suite à une demande des enseignants.
- Un portail sera posé côté Repentance, à la sortie du préau couvert de l'école, en lieu et place des barrières, pour raison de sécurité.

b) Plan Directeur Communal 2015 (PDC)

À la même date, poursuit-elle, une réunion avec les mandataires a été organisée, pour faire un point de situation sur les hameaux, en faisant le tour de la mobilité, du trafic, de l'environnement, le développement urbain et la qualité de vie.

c) Finances (FIN)

Rien à signaler selon Jean-François Jordan.

d) <u>Information, Communication & Votations</u> (ICV)

Le 4 courant, nous avons envisagé le projet - proposé par **Jean-Baptiste Leclercq** - d'extension du réseau WiFi public sur l'extérieur du bâtiment collectif, vers le jeu d'échecs et les jeux d'enfants, quitte à aller jusqu'à la Rampe, ainsi qu'améliorer le WiFi de la salle communale qui pose problème, rapporte **Jacques Petitpierre**. Le but n'est pas d'étendre trop le WiFi, pour éviter que cela ne crée des sites de rassemblement de personnes dans des zones inadaptées.

Le DVD du Centre du village sera finalisé en partie la semaine prochaine, le but étant qu'il soit terminé début janvier pour la soirée des vœux du Maire / des élections.

Concernant l'écran d'informations situé à l'entrée du bâtiment collectif et qui relate des informations officielles de la Commune, il pourrait être optimisé. Etant donné qu'il s'occupe de la gestion de ce média, les commissions souhaitant faire passer une information susceptible d'intéresser la population peuvent la lui transmettre, il la projettera après un petit délai.

Le nouveau plan de Meinier a été travaillé en remplaçant certaines photos obsolètes et en procédant aux mises à jour nécessaires. Il sortira en 2015.

e) <u>Santé-Social & Aide au Développement</u> (SAD)

Le service de la solidarité internationale a mandaté deux chercheurs pour faire une étude sur la politique genevoise de solidarité internationale et la commission a accepté d'être contactée pour pouvoir rendre compte de nos statistiques; ces dernières sont tenues scrupuleusement par Valérie Sella et seront accessibles dans les rapports de la commission, dont la dernière réunion s'est tenue cette semaine, informe la Présidente.

Pour le repas des aînés en cours d'organisation, le thème - surprise - a été choisi, un petit dress-code sera imposé.

f) Petite Enfance, Ecole & institutions pour la Jeunesse (PEEJ)

En l'absence de Florio Togni, Président de la commission, **Ania Schwab** rapporte les points discutés le 28 octobre dernier :

Lors de la fête de l'Escalade, fixée au 11 décembre, se tiendra le traditionnel cortège aux flambeaux, défilé d'enfants déguisés dans la salle communale, chants, marmite, soupe, etc.

La fête de Noël de l'école, organisée par les enseignants, aura lieu le 16 décembre. Les cadeaux pour les enfants de l'école (sachet classique de friandises, biscuits, mandarines) seront réalisés par la commission.

Le 18 décembre marquera la fête de Noël de la crèche. Florio Togni et Yannick Dupraz viendront en calèche, respectivement en père Noël et en conducteur de ce moyen de transport.

Le secteur des enfants de la Rampe fonctionne bien.

Enfin, le Conseil d'établissement n'a pas eu lieu, il est reporté au 17 novembre.

g) <u>Environnement, Routes & Agriculture</u> (ERA)

Ràs selon Léon Piller.

h) Sports, Culture & Loisirs (SCL)

Suite à la réunion du 29 octobre, **André Favre** résume son rapport :

- Pour le marché hebdomadaire qui fonctionne bien jusqu'à présent, les artisans et commerçants ont l'air satisfaits. Le 27 novembre, 26 exposants sont inscrits - sous la tente, car le théâtre des 3 Coups occupe la buvette ce même soir. Le vin chaud sera offert par la Commune.
- 1^{er} Août 2015 : nous cherchons encore des personnes.
- Nous prévoyons une conférence sur les volcans au début de l'année prochaine, éventuellement avec Monsieur Rémy Vuillemin.
- Les Tirabosco père et fils se produiront en concert en principe en mars, à négocier.
- Le départ du Maire est aussi en préparation.
- Florio Togni a été reçu par la commission pour nous parler du 15^{ème} Festival Amadeus, qui serait le dernier sous la forme actuelle. Pour cette édition, une exposition de sculptures - certaines monumentales - verrait le jour en différents endroits, par exemple au Centre du village, voire même dans d'autres communes voisines si un sponsoring est trouvé.
- Coranda Pierrehumbert enchaîne pour expliquer que l'ancien local de vote pourrait recevoir une galerie d'art, ce projet étant discuté depuis plusieurs années. Le but est de mettre en valeur les artistes de Meinier et de la région. L'idée est d'avoir un espace modulable, dans lequel nous pourrions afficher ou déposer des objets. Une étude est en cours dans toutes les communes avoisinantes pour voir ce qui existe (fonctionnement, contrats, tarifs ou gratuité, liste d'attente, etc.).

Un devis de rénovation basique a été fait, dans lequel il est prévu d'enlever le faux plafond, de déposer les armoires contre les murs, de refaire la peinture et d'installer un système d'éclairage. Tout cela nécessite un budget de rénovation, mais nous ferons attention à minimiser au maximum les frais d'entretien.

p. 9 (sur 14) *PVCM2014-11-13mv.docx*

Ce projet serait une bonne manière de dynamiser le village, car nous avons constaté lors de la fête du noyer, que le public était présent et intéressé par l'exposition. Cela pourrait aussi compléter le marché hebdomadaire. Tout cela pourrait clore la boucle du centre du village. Une présentation sera faite au Conseil en temps utile. Ce local pourrait aussi être utilisé comme salle de conférences.

Etienne Murisier avertit qu'il faudra quelqu'un pour gérer cet espace, car ni une commission, ni un membre de l'Exécutif ne peut se charger de cela. Coranda Pierrehumbert a déjà manifesté son intérêt pour chercher les artistes et gérer ce lieu. Le coût des aménagements prévus devrait avoisiner Fr. 40'000.-. Un financement est à trouver, car il est trop tard pour le prévoir au budget - dans les bâtiments.

Coranda Pierrehumbert rajoute que ces rénovations font partie de la valorisation de notre patrimoine immobilier et ce local, une fois en service, ne nous coûtera pratiquement plus rien et pourrait même nous rapporter.

Le Maire rappelle tout de même qu'un crédit d'investissement peut être voté en cours d'année si nécessaire.

i) Réclamations (REC)

Ràs.

6. Rapports des représentants au sein des commissions externes

a) <u>Amadeus</u>

Ràs.

b) Communes-Ecole

Tout roule selon **la Présidente**, les finances sont équilibrées, l'équipe est soudée, beaucoup de mouvements dans les cours, remerciements aux communes qui soutiennent l'association. Lors de l'AG (assemblée générale) du 8 octobre, le comité a été reconduit.

c) <u>Fanfare</u>

Elle a joué le 1^{er} novembre durant une heure avec succès à Founex pour l'AG des sociétés de musique du canton de Vaud et a été très applaudie, souligne **François Mégevand**.

d) <u>Pompiers</u>

Le futur Capitaine des pompiers de Meinier ayant déjà été annoncé, **André Favre** signale que le contrôle des bouches à eau a bien été effectué samedi passé. A part ça, les pompiers sont satisfaits de leur nouveau tonne pompe!

e) <u>FITIAP</u> (Fondation de la Pallanterie)

Ràs.

f) Groupement du CSR (Centre sportif de Rouelbeau)

Deux représentants de l'US Meinier ont présenté le 28 octobre dernier, dans le cadre du Groupement, un concept de panneaux publicitaires relativement sobres, unis avec les logos et couleurs des sponsors, ces derniers correspondant de préférence à une philosophie sportive en évitant les publicités pour l'alcool par exemple selon proposition du Maire, dixit **Jean-François Jordan**. Sur le principe, le Conseil du Groupement est partant pour cette proposition, il reste à discuter des modalités de locations éventuelles, pour lesquelles un démarchage reste à faire. La partie vers le Mont-Blanc resterait dégagée.

L'extension de la zone sportive a également été débattue, de manière plus limitée en l'absence de notre mandataire, Pascal Tanari. La question d'un seul terrain de football supplémentaire est à étudier.

Nous avons reçu des remerciements de Sfair management, qui organisera le tournoi international junior à Meyrin au lieu de Meinier l'année prochaine. La raison de ce départ serait d'alterner le tournoi sur la rive gauche et la rive droite, même s'il semblerait qu'une fondation pour le sport à Meyrin serait prête à verser Fr. 40'000.- pour la première année en tout cas, ce qui est au-dessus de nos moyens.

Les tarifs pour la location du Centre sportif ont été fixés, par souci d'équité pour les requérants.

Le 20 novembre, une séance assez importante réunira les Exécutifs de Meinier et Collonge-Bellerive, la Fondation de la Pallanterie, le Groupement du CSR et les mandataires concernés par les deux projets d'extension (ZIAP et zone sportive).

Le Maire précise, pour ce dernier objet, qu'il est effectivement souhaitable de rencontrer tous les partenaires de ces deux projets d'extension, pour s'assurer de la cohérence en matière d'accès à ces zones, de parcage des véhicules et de voir les incidences d'un projet avec l'autre, avant d'éviter de déposer un dossier qui ne tiendrait pas compte de chacune des images directrices. Infos complémentaires suivront, notamment dans le cadre du Plan directeur communal.

g) <u>GIPE</u> (Groupement intercommunal de la Petite enfance de Gy, Jussy, Meinier et Presinge) Ràs selon **Alain Corthay**, tout va bien.

7. Demande de naturalisation genevoise

La Présidente confirme le huis clos en l'absence de personnes externes au Conseil, puis présente la demande.

Le Conseil vote et donne un préavis favorable à cette demande par 11 voix pour, soit à l'unanimité. Cette décision sera communiquée à la personne intéressée et au département.

8. Divers

a) Extension de la zone sportive

Si les terrains sont achetés à des propriétaires après avoir été déclassés, et qu'ensuite, nous ne pouvons pas réaliser l'extension de la zone sportive, qu'adviendra-t-il fiscalement pour les agriculteurs qui continueraient à cultiver ce terrain ayant pris de la valeur, s'interroge **André Favre** ? L'élément de réponse qu'il avait eu nécessitait une confirmation lorsqu'il a posé cette question voici quelques mois, soit : la valeur fiscale ne changerait pas, mais l'agriculteur cultivant ses terres se voyait privé des paiements directs.

Alain Corthay répond, suite à la réunion de cet après-midi avec une personne du service de l'agriculture :

- Au niveau fiscal, un agriculteur propriétaire d'un terrain, qui l'a acquis à sa valeur de rendement (à Fr. 6.- ou 7.- le m² par exemple), acquiert une plus-value lorsqu'il le vend.
 Cette plus-value lui est imputée sur son revenu de l'année, ce qui signifie qu'il sera taxé sur son revenu, additionné de cette plus-value.
- Pour un propriétaire qui n'a rien à voir avec l'agriculture et qui déciderait de vendre son terrain, ce terrain rentrerait dans sa fortune et il serait imposé fiscalement à 5% par année.
- Concernant les paiements directs, la personne reçue cet après-midi confirme le fait que cela pose problème quand c'est sur un terrain constructible. Ce qui signifie que si ce terrain est déclassé pour une zone à bâtir, effectivement, du moment qu'un pédicule est déposé et accepté, les paiements directs sont supprimés.
- Mais dans le cas d'une zone sportive, il n'est pas du tout évident à ce stade (il doit encore nous le confirmer) que les paiements directs soient aussi supprimés - tant que le terrain n'est pas occupé par cette zone sportive évidemment et que l'agriculteur l'exploite.

À titre d'exemple, si la vigne à Sébastien était dans le périmètre de déclassement et que nous décidions de faire un terrain de football à côté, mais qu'il la garde sans que nous la touchions, il pourrait dans ce cas de figure, puisque ce n'est pas constructible, continuer à percevoir ses paiements directs. C'est dans ce sens-là que le service de l'agriculture semblait aller, mais nous attendons sa confirmation d'ici une semaine en principe.

Plus personne ne demandant la parole, la Présidente lève la séance à 22h15.

Prochaine séance du Conseil Municipal :	jeudi 4 décembre 2014 à <mark>20h15</mark>
La Secrétaire	La Présidente
du Bureau du Conseil Municipal	du Conseil Municipal
Jennifer Gabaz	Julia Collis

Annexes: délibérations votées Meinier, le 4 décembre 2014 /mv



Législature 2011-2015 Délibération N° 07/2014 Séance du Conseil municipal du 13 novembre 2014 p. 1/1

Délibération n° 07

Autorisation de renouveler en 2015 les emprunts contractés par la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie

Afin de permettre à la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de La Pallanterie de gérer de manière efficiente ses finances,

conformément à l'article 13 des statuts de la FITIAP et à l'article 30 al.1 lettre h) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

sur proposition de l'Exécutif,

Le Conseil municipal décide par 11 voix pour, soit à l'unanimité

D'autoriser la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie à renouveler en 2015 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion, remboursement anticipé ou modification des conditions d'émission si celles-ci lui paraissent favorables.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC - Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.

Le délai pour demander un référendum expire le 12 janvier 2015.

La Présidente du Conseil municipal **Julia Collis**

Meinier, le 21 novembre 2014



Législature 2011-2015 Délibération N° 08/2014 Séance du Conseil municipal du 13 novembre 2014 p. 1/1

Délibération n° 08

Proposition relative à la fixation du montant minimum et au taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2015

Vu l'article 30, al. 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, vu l'article 308 B et 308 C, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887, sur proposition de l'Exécutif,

Le Conseil municipal décide par 10 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention

- 1. de fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2015 à Fr. 30.-.
- 2. de fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2015 à 0 %.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC - Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.

Le délai pour demander un référendum expire le 12 janvier 2015.

La Présidente du Conseil municipal **Julia Collis**



Législature 2011-2015 Délibération N° 09/2014 Séance du Conseil municipal du 13 novembre 2014 p. 1/1

Délibération n° 09

Proposition relative au budget de fonctionnement annuel 2015, au taux des centimes additionnels, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

Vu le budget administratif pour l'année 2015 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements.

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de Fr 7'284'400.- aux charges et de Fr. 7'284'541.- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à Fr 141.-.

attendu que l'autofinancement s'élève à Fr. 1'060'441.-, au moyen des amortissements ordinaires du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de Fr. 1'060'300.-, et par l'excédent de revenus présumé du budget de fonctionnement pour un montant de Fr. 141.-.

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2015 s'élève à 42 centimes,

attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2015 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune s'élève à 100 centimes,

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de Fr. 1'095'000.- aux dépenses et de Fr. 0.- aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à Fr. 1'095'000.-,

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de Fr. 1'060'441.- il en résulte une insuffisance de financement des investissements de Fr. 34'559.-,

vu le rapport de la commission des finances du 8 octobre 2014,

vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 70, al. 1, lettre b et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition de l'Exécutif,

Le Conseil municipal décide par 11 voix pour, soit à l'unanimité

- 1. D'approuver le budget de fonctionnement 2015 pour un montant de Fr. 7'284'400.- aux charges et de Fr. 7'284'541.- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à Fr. 141.-.
- 2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2015 à 42 centimes.
- 3. De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2015 à 100 centimes.
- 4. D'autoriser le Maire à emprunter si nécessaire en 2015 jusqu'à concurrence de Fr. 34'559.- pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.
- D'autoriser le Maire à renouveler en 2015 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC - Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.

Le délai pour demander un référendum expire le 12 janvier 2015.

La Présidente du Conseil municipal

Meinier, le 21 novembre 2014

Julia Collis